



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 028-212800130-20251009-2025_999-CC



MAIRIE D'AUNAY-SOUS-AUNEAU

28700

DÉCISION N° 999 du 09/10/2025

NOMENCLATURE N° 1- 4 (Autres contrats)

Objet : Achat de coussins de chaises pour l'école maternelle auprès de l'entreprise AMAZON pour un montant de 275,44 € TTC (Dépense d'investissement).

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28/05/2020 modifiée le 30/09/2020 portant décision de déléguer plusieurs compétences au Maire sur la base de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Considérant que Monsieur le Maire a reçu délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des accords cadre, ainsi que toute décision concernant les avenants dans la limite de 15 000 € T.T.C.

DECIDE

Article 1 : D'acheter des coussins de chaises pour l'école maternelle auprès de l'entreprise AMAZON pour un montant de 275,44 € TTC (Dépense d'investissement).

Article 2 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle a été rendue exécutoire.

Article 3 : Le présent document sera transcrit au registre des décisions du Maire.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La mise en ligne sur le site internet :
- www.aunay-sous-auneau.fr le 09/10/2025

Le Maire,



Aunay-sous-Auneau le : 09/10/2025

Le Maire,



Robert DARIEN